

Collège Saint-Exupéry

Vincennes



Christian Favier
Président du Conseil
départemental
du Val-de-Marne

Chaque année, le Département consacre un effort important pour reconstruire, rénover, entretenir les 104 collèges du Val-de-Marne. La priorité que nous donnons à la jeunesse et à l'éducation s'est traduite fin 2017, à Vincennes, par l'engagement des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux prévus au collège Saint-Exupéry. Cependant, à l'occasion des études préalables à ces travaux, la découverte d'une pollution aux solvants chlorés a conduit à la fermeture de l'établissement en novembre 2017. Le Département du Val-de-Marne s'est alors mobilisé pour permettre aux élèves de poursuivre le plus rapidement possible une scolarité dans leur ville. Dans des délais extrêmement contraints, et avec l'appui des services de l'État, il est parvenu à réaliser un collège provisoire de 28 divisions, qui ouvrira ses portes en septembre prochain sur le cours des Maréchaux.

Avec cet investissement de près de 12 millions d'euros, le Département affirme son engagement pour la réussite de tous les collégiens. Cette réalisation de qualité fait, une nouvelle fois, la démonstration de la réactivité et de l'utilité des services publics de proximité qu'il nous faut préserver.

La construction du collège provisoire Saint-Exupéry sur le cours des Maréchaux.

Pour le confort des collégiens et du corps enseignant, le Département du Val-de-Marne a cherché un terrain au plus près de l'établissement actuel, pour la construction du collège provisoire Saint-Exupéry. Ainsi, c'est sur le cours des Maréchaux, aux abords du château et du bois de Vincennes, que le chantier a débuté en février 2018. Ce chantier, complexe par sa localisation mais surtout ses délais de réalisation, tient à ce jour toutes ses promesses. Les collégiens feront leur rentrée dans ce collège flambant neuf le lundi 3 septembre 2018.

4 000 m² de modules implantés

L'implantation temporaire du collège est prévue uniquement pour une durée correspondant à celle des travaux liés à la dépollution du site du collège Saint-Exupéry.

Les bâtiments construits sont donc provisoires et doivent être facilement démontables. La construction des 11 bâtiments aura nécessité 172 modules. Ces constructions ont été préfabriquées et montées à 90 % en usine.

Ils sont ensuite « scindés » pour le transport, et assemblés sur le site du collège. C'est en quelque sorte un Lego® géant ! Cette technique permet également de réduire les temps de construction, ce qui était nécessaire par rapport à ce projet. Pour rappel, la durée de cette opération provisoire est de 9 mois, contre plusieurs années habituellement.



840 collégiens

peuvent être accueillis.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

est assurée grâce à un ascenseur et une coursive qui dessert toutes les salles.

Des normes respectées

Comme l'impose la législation, les modules du collège provisoire sont soumis aux mêmes normes thermiques, acoustiques, incendie, toiture renforcée, isolation, etc., qu'un bâtiment conventionnel.



Un chantier avec peu de déchets

Le constructeur de modules travaillant sur des « formats standardisés », il optimise toutes les installations et consommation de matériaux (mise en place de réseaux, pose de carrelages, revêtements de sols, etc.). Cela induit peu de perte de matériaux et donc peu de déchets. Par ailleurs, comme les modules arrivent sur le chantier quasiment terminés, il y a également très peu de déchets sur le chantier lui-même. Un bon point pour l'environnement !

11,7

millions d'euros investis par le Département du Val-de-Marne

Un collège provisoire qui n'a rien à envier aux bâtiments conventionnels

Le Département du Val-de-Marne a veillé à ce que le collège Saint-Exupéry soit équipé de façon optimale. Ainsi, les élèves et leurs professeurs pourront profiter de nombreux équipements.

Pour les locaux d'enseignements :

- 20 salles de classe
- 1 salle informatique
- 5 salles de sciences
- 3 salles de technologie
- 1 salle d'éducation musicale
- 1 salle d'arts plastiques

Pour les autres locaux :

- 1 espace de restauration (cuisine de réchauffage)
- 1 centre de documentation et d'information (CDI)
- 1 pôle vie scolaire
- 1 pôle médico-social
- 1 pôle administratif
- des espaces dédiés aux enseignants et aux agents

Des arbres préservés

La présence du végétal sur le site est très marquée avec notamment 34 platanes et 8 ifs. Par conséquent, afin de préserver ces arbres, les modules ont été surélevés d'un mètre pour ne pas abîmer les racines.

La cour de récréation de 1 300 m² sera recouverte d'un béton drainant afin de s'assurer de l'écoulement des eaux pluviales dans le sol jusqu'aux racines des arbres. Par ailleurs, au regard du fort caractère patrimonial du site, les bâtiments s'intègrent harmonieusement dans le paysage. Les matériaux et les coloris choisis sont sobres et discrets (façades extérieures des rez-de-chaussée habillées d'un bardage en bois, façades extérieures en étage couleur anthracite, etc.).

